

## Bravo !

Votre structure fait partie des établissements scolaires et des clubs de sport, centres de loisirs, ... qui ont choisi de proposer le service Cmabulle aux parents de leur structure.

Vous leur permettez ainsi de gagner du temps, de nouer des liens, de participer à la réduction des embouteillages aux abords de votre structure, et aux enfants de pouvoir pratiquer certaines activités extra-scolaires.

La charte est là pour poser avec vous les bases du partenariat avec Cmabulle.



### En ouvrant le compte de votre structure :

- vous devenez partenaire de Cmabulle en proposant un nouveau service accessible à l'ensemble des familles ;
- vous avez la volonté d'encourager le partage de trajets entre les parents de votre structure.



### Notre partenariat nécessite une confiance mutuelle :

- notre priorité est la confidentialité et la sécurité des données ; Cmabulle s'engage à ne pas revendre les données recueillies auprès des parents et les données personnelles sont sécurisées ; notre application mobile n'a aucun lien avec les réseaux sociaux ;
- nous mettons à votre disposition le « Kit de communication des structures », conçu pour vous aider à communiquer à la rentrée et tout au long de l'année scolaire ;
- vous utilisez ce kit pour informer les parents : plus il y a de parents inscrits, plus il y a de possibilités de trouver d'autres parents pour partager les trajets ;
- vous pouvez partager avec notre équipe vos expériences et vos idées ! Et pourquoi pas ? Parlez de Cmabulle aux autres établissements scolaires de votre académie ou aux autres clubs sportifs lors de vos déplacements en compétition par exemple...

Nous sommes à votre disposition !

[contact@cmabulle.fr](mailto:contact@cmabulle.fr)